

Compte rendu de la 9^e rencontre



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

Lieu : Chalet des sports de Notre-Dame-du-Portage, salle Gilles Moreau (200 Côte de la mer)

Date : Jeudi 17 mai 2018

Heure : 13h00-17h00

MEMBRES ET SUBSTITUTS DU CONSEIL DU SAINT-LAURENT

Sont présent(e)s :

Siège # 1 : M. Richard Galibois, MRC de Montmagny, municipalité de Berthier-sur-Mer
Siège # 2 : Mme Geneviève Paré, MRC de L'Islet (substitut)
Siège # 3 : M. Louis-Georges Simard, MRC de Kamouraska, municipalité de Rivière-Ouelle
Siège # 4 : Mme Ghislaine Daris, MRC de Rivière-du-Loup, municipalité de Cacouna
Siège # 5 : M. Claude Brière, Première Nation Malécite de Viger
Siège # 6 : M. Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
Siège # 7 : Mme Manon Ouellet, OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
Siège # 9 : M. Jean Saint-Pierre, Office du tourisme de la MRC de L'Islet
Siège # 10 : M. Pierre Laplante, Tourisme Bas-Saint-Laurent
Siège # 12 : M. Alain Franck, Musée maritime du Québec
Siège # 13 : Mme Chantale Dubé, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et du BSL
Siège # 15 : Mme Sonia Godbout, Chambre de commerce de Montmagny (substitut)
Siège # 19 : Mme Esther Blier, Réseau d'observation de mammifères marins
Siège # 20 : M. Francis Turcotte, Enseignant-biologiste en Techniques de bioécologie
Siège # 21 : M. Jérôme Cantin, Croisières AML
Siège # 22 : M. Simon Lord, Marina de Montmagny
Siège # 24 : Mme Claudie Gagné, Citoyenne riveraine, St-Germain
Siège # 24 : Mme Gisèle Perrault, Citoyenne riveraine, Rivière-du-Loup (substitut)

Sont absent(e)s :

Siège # 8 : M. François Lajoie, OBV de la Côte-du-Sud
Siège # 11 : Mme Dominique Lalande, Ruralys
Siège # 14 : M. Patrice Fortin, Ferme Capinoise
Siège # 16 : Mme Karine Malenfant, Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
Siège # 17 : M. Luc Forgues, Chambre de commerce de Kamouraska-L'Islet
Siège # 18 : Mme Marilyn Labrecque, Présidente du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
Siège # 23 : M. Bruno Ouellet, Association des pêcheurs d'anguilles du Québec

Observateurs :

M. Louis Breton, Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
Mme Line Petitclerc, Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE SOUTIEN

Sont présentes :

Mme Solenn Sanquer, coordonnatrice de la TCR du Sud de l'estuaire moyen
Mme Sophie Comtois, coordonnatrice adjointe de la TCR du Sud de l'estuaire moyen

1 Mot de bienvenue et tour de table

Madame Solenn Sanquer assure l'animation générale de la rencontre, elle souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Chacun des participants se présente brièvement lors du tour de table.

2 Lecture de l'ordre du jour

Solenn procède à la lecture de l'ordre du jour. Aucun sujet de discussion n'est ajouté par les membres au point Varia qui demeure ouvert.

3 Projet de partenaires :

Solenn invite Louis Breton, directeur général de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, à présenter l'historique de la gestion de la zone côtière effectuée par la municipalité au fil des ans en lien avec l'enjeu de l'érosion et submersion.

3.1. Présentation par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage : évolution de la perception et des démarches en lien avec l'enjeu de l'érosion et de la submersion côtière

Suite la tempête du 6 décembre 2010, la côte de la municipalité fut lourdement endommagée (route du fleuve brisée, propriétés privées et publiques altérées). À ce moment, le MSP avait validé la réalisation de travaux d'urgence en rive. La conception et la réalisation des ouvrages de protection furent réalisés par une firme d'ingénierie et consistait uniquement en des enrochements. La municipalité a eu recours à un programme d'aide financière du MSP qui lui permettait de percevoir 80% des coûts associés.

En 2015, la municipalité recevait un rapport de contre-expertise commandé à l'ingénieur Yann Ropars par le MSP au sujet des travaux couverts par le programme d'aide financière. Les conclusions du rapport stipulent que les ouvrages de protection de berge n'ont pas été réalisés conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art applicables. Cependant, les délais entre la réalisation des travaux et la réception du rapport de contre-expertise excédaient la période de recours possible pour la municipalité. Par ailleurs, seules certaines parcelles (totalisant 295 m de côte) où des ouvrages ont été effectués sont considérées comme admissibles au programme d'aide financière par le MSP. Le rapport recommandait finalement de :

- réaliser un plan de protection côtière global et non par parcelles,
- considérer les options de protection autre qu'uniquement les enrochements (comme les recharges de sédiments).

Dans le but d'élaborer un plan d'intervention global, la municipalité a donc opté pour se faire accompagner par une équipe multidisciplinaire composée tant d'ingénieurs que de professionnels en géomorphologie côtière. La proposition finale de la firme choisie était une intervention sur environ 2 km linéaire de côte divisés sur 2 secteurs, plutôt que de considérer uniquement les parcelles visées par le MSP au préalable. Malheureusement, une telle intervention dépasse le seuil (300 m linéaire de côte) à partir duquel un projet est soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (selon le MDDELCC). Cette obligation implique des coûts difficiles à assumer pour les petites municipalités. Notre-Dame-du-Portage a fait une demande de soustraction au processus d'étude d'impact argumentant que les interventions proposées dépassaient les secteurs ciblés par le MSP afin de :

- Considérer l'ensemble de la côte et de la problématique d'érosion et de submersion
- Permettre la conception et la réalisation de solutions adaptées aux conditions côtières

Il ne fut pas possible de passer outre le processus d'étude d'impact et aucun budget n'a été alloué à la municipalité pour les interventions prévues finalement.

Le constat de la municipalité en 2017 : 7 ans depuis la réalisation des ouvrages qui *ne rencontrent pas les règles de l'art*, ils sont toujours présents et encore en relativement bon état. Le conseil municipal a donc décidé de ne pas modifier les interventions le long de la route du fleuve.

Par contre, une opportunité s'est présentée pour le secteur de l'anse du Portage. Le Comité ZIP réalisera une recharge en sédiments à des fins de restauration d'habitats pour le poisson dans le cadre d'un projet financé via le fonds pour la restauration côtière (ministère des Pêches et Océans). La restauration de la grève aura inévitablement un impact positif sur la protection côtière.

Bien que la mise en oeuvre de solutions de protection côtière soit encore difficile à effectuer par les municipalités, M. Breton a tout de même vu une évolution de l'approche au niveau des ministères même si ces derniers rencontrent encore certaines contraintes.

Solenn invite ceux qui souhaitent poursuivre les échanges à participer à la visite sur le terrain à la fin de la rencontre.

4 Suivis de la rencontre du 24 octobre 2017

Solenn passe en revue les grands titres du compte rendu de la dernière rencontre et un retour sur les suivis attendus.

Suivi des projets appuyés par le CSL

Sujet	Suivi
Projet Ruralys	<ul style="list-style-type: none"> • Projet : Mobilisation et concertation pour les paysages et l'aménagement culturel • Projet ajusté pour se limiter à Chaudière-Appalaches (car moins d'appui au BSL) • Le projet n'a malheureusement pas été financé dans le cadre du premier appel à projet du FARR.
Tournée régionale Côtes-à-côtes	<ul style="list-style-type: none"> • Côtes-à-côtes est un projet de sensibilisation ciblant l'ensemble des enjeux de la zone côtière. Chaque mois, une photo partagée par un membre est sélectionnée pour faire l'objet d'un article de sensibilisation diffusé sur la plateforme côtes à côtes sur les réseaux sociaux des partenaires. • Le financement pour un volet complémentaire sur l'enjeu des déchets de plastiques avec le voilier-école Écomaris n'a cependant pas été accordé. Une tournée avec l'ensemble des comités ZIP de la zone marine et incluant un volet sur les déchets de plastique est toujours prévue, mais prendra une autre forme. • La tournée débutera à la fin mai et permettra la réalisation d'activités dans les différentes régions de l'Est du Québec au courant de l'été. Cette tournée vise aussi à promouvoir la plateforme d'échange et stimuler l'adhésion de nouveaux membres.
Projet de restauration d'habitats côtiers du Comité ZIP	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité ZIP a obtenu un financement sur 5 ans du Fonds de restauration géré par le ministère des Pêches et Océans Canada pour la restauration d'habitat côtiers dans 4 ou 5 sites. • Sur le territoire de la TCR, des projets sont possiblement prévus à L'Isle-aux-Grues, Rivière-Ouelle et Notre-Dame-du-Portage. • Cet été, une caractérisation sommaire des sites ciblés et la restauration d'un premier secteur à Notre-Dame-du-Portage (incluant une recharge en sable) sont prévues
Projet Résilience du LDGIZC de l'UQAR	<ul style="list-style-type: none"> • Un addenda au projet a été déposé en octobre 2017 pour prolonger le secteur d'étude qui couvre maintenant le secteur de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les premiers ateliers ont eu lieu en avril passé pour les MRC de Montmagny et de L'Islet
--	--

5 Rapport de l'équipe de coordination

5.1. Rencontres avec les groupes de travail

Les rencontres des groupes de travail se sont divisés en 2 volets :

À l'automne 2017, les rencontres visaient à :

- Répertorier les projets en cours qui répondent déjà à certains objectifs de la planification stratégique
- Compléter la banque d'idées d'actions recueillies lors du Forum

Cet hiver (2018), les rencontres ont servi à :

- prioriser les actions à inclure au plan d'actions synthèse
- identifier les initiatives à mettre en place et les partenaires susceptibles de les réaliser (pour réaliser les Fiches sous-actions)

Détails des rencontres avec nombre de participants entre parenthèse:

Groupe de travail	Rencontres automne et hiver 2017-2018
Érosion et submersion côtière	<ul style="list-style-type: none"> • 15 novembre 2017 (14) et 14 mars 2018 (9) • 33 partenaires suivent les travaux du groupe
Qualité de l'eau et contamination	<ul style="list-style-type: none"> • 06 décembre 2017 (7) et 28 février 2018 (9) • 14 partenaires suivent les travaux du groupe
Accès au fleuve et marinas	<ul style="list-style-type: none"> • 28 novembre 2017 (9) et 21 février 2018 (9) • 28 partenaires suivent les travaux du groupe
Ressources et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • 29 novembre 2017 (6) et 20 mars 2018 (10) • 28 partenaires suivent les travaux du groupe
Transversal	<ul style="list-style-type: none"> • au sujet des questions de gouvernance, sensibilisation, éducation • 11 avril 2018 (4)

5.2. Relation avec les partenaires

Actuellement, 166 personnes ont accès aux sections réservées du site Internet qui contiennent tous les documents de travail en lien avec le PGIR (membres du CSL, participants aux groupes de travail et partenaires extérieurs).

327 personnes sont inscrites à l'infolettre publiée 4 fois par année environ

Au courant de l'automne et de l'hiver passé, l'équipe de coordination a participé à plusieurs rencontres ou événements qui ont permis de faire le lien avec les enjeux prioritaires par le CSL, mettre en lumière les préoccupations des membres ou faire connaître les besoins d'acquisition de connaissance, dont voici un aperçu :

- Solenn siège sur les CA des 2 OBV
- Participation au congrès de l'ABQ en novembre
- Liens avec le Réseau Québec Maritime – RQM, dont la participation prochaine à un atelier de co-construction de projets de recherche avec les partenaires locaux

- Forum des rendez-vous de l'Atlas (travail de priorisation des zones de protection les plus importantes sur les basses-terres du St-Laurent)
- Participation aux ateliers du projet Résilience
- Rencontre avec la directrice générale de la SODES (présentation de certains outils qu'ils ont développés)
- Participation au lancement des travaux pour la politique culturelle MRC de L'Islet en avril (pour faire le lien avec les préoccupations associées au paysage, patrimoine)

5.3. Réseau des TCR et suivi de la mise en œuvre de la GISL par le MDDELCC

Une rencontre entre tous les coordonnateurs de TCR et le MDDELCC s'est tenue les 6 et 7 février derniers. Il est toujours prévu que les 6 TCR manquantes soient créées d'ici 2021.

Ce fut l'occasion de rencontrer différents intervenants pertinents pour nos travaux (portail des connaissances sur l'eau, loi sur les milieux humides et hydriques, PGIN notamment).

Le processus d'approbation du PGIR fut aussi abordé. Le MDDELCC élabore actuellement son processus de validation/d'analyse/d'évaluation des PGIR (grille d'analyse; incluant la formation des évaluateurs des divers ministères ciblés). Les modalités d'évaluation ne sont pas encore connues, mais le ministère a précisé que le processus se veut non contraignant et flexible pour s'adapter aux divers formats qui seront déposés par les TCR. Évidemment, les PGIR doivent éviter de venir à l'encontre du cadre réglementaire ou des grandes orientations ministérielles.

Aucun échéancier/délai de réponse associé au processus d'analyse du PGIR n'a été fourni par le MDDELCC. La mise en œuvre du plan d'action peut toutefois débuter dès le dépôt du PGIR

Solenn effectue une présentation sommaire de l'avancement des travaux des autres TCR du réseau:

- La TCR de Québec en est au début du processus de mise en œuvre du PGIR qui a été déposé en décembre dernier
- La TCR du Lac Saint-Pierre devrait déposer au cours de l'été 2018 (ils ont fonctionnés un enjeu à la fois plutôt que de les mener de front comme nous)
- La TCR du Haut Saint-Laurent-Montréal finalise son portrait qui sera déposé prochainement et débute sa planification stratégique
- La TCR des Deux Rives travaille actuellement sur son portrait qui sera déposé bientôt
- La TCR des Iles-de-la-Madeleine élabore sa planification stratégique, le portrait a été déposé

La rencontre a également servi à discuter de la tenue du prochain Forum St-Laurent qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2018 à Québec. Cet événement en lien avec le plan St-Laurent des gouvernements fédéral et provincial, constitue un lieu de concertation rassemblant les différents acteurs concernés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent. Il s'agit d'une occasion de porter un regard plus large sur ce qu'on fait localement.

Les TCR ont été sollicitées pour proposer des sujets de présentations potentielles. Solenn souligne qu'une forte demande a été faite afin que les enjeux liés avec la portion d'eau salée du Saint-Laurent soient bien représentés. Le message a été bien entendu, d'ailleurs, le thème choisi pour le Forum est : D'amont en aval.

Puisque le nombre de participants est limité et dans un souci de représentativité des différents secteurs d'activités, le ministère a demandé à ce que les TCR proposent le nom de partenaires intéressés à assister au forum. Solenn précise qu'il n'y a pas de frais d'inscription, mais frais de déplacements et de séjour sont à la charge des participants.

6 Suivi des travaux pour la production du plan de gestion intégrée régional (PGIR)

6.1. Rappel des éléments à produire et de l'échéancier

Le portrait/diagnostic est bien avancé, certaines fiches sont encore en cours de rédaction. Puisque le portrait reste évolutif, on continue également de l'alimenter.

La planification stratégique est terminée et a été déposée l'an passé.

Le plan d'action quinquennal 2018-2023 doit être déposé à la fin du mois de juin 2018.

6.2. Informations concernant le portrait

Sophie effectue un rapide tour d'horizon du portrait concernant chacun des enjeux. Elle informe les membres d'une nouvelle section portant sur l'ensemble de la zone. On y trouvera des fiches et des cartes décrivant le territoire, notamment un portrait socioéconomique et démographique ou encore une carte sur les grandes affectations territoriales.

6.3. Validation du plan d'action 2018-2023

Consignes concernant le plan d'actions provenant du MDDELCC :

- Doit être réaliste (c'est-à-dire contenir un nombre limité d'actions)
- Doit être composé d'actions portées par le milieu
- Doit démontrer clairement le lien avec la planification stratégique
- Doit prévoir une mise à jour annuelle

Recommandations des membres du CSL :

- Doit être flexible et évolutif pour pouvoir s'ajuster aux opportunités
- Doit prévoir des cibles ou indicateurs de suivi pour évaluer la mise en oeuvre

Le plan d'actions contiendra 2 types de documents « officiels », soit :

1. Un plan d'actions quinquennal qui sera déposé au MDDELCC. Ce document sous forme de tableau synthèse peu détaillé inclus les actions priorisées pour chacun de 4 enjeux ainsi que les éléments d'ordre transversal.
2. Des fiches sous-actions (au nombre de 32) à l'usage des membres et partenaires. Chacune de ces fiches est associée à une action spécifique et contient la liste des initiatives à mettre en place et des partenaires potentiels pour la mise en oeuvre. Ces fiches, plus détaillées, permettront une mise en oeuvre concrète et rapide. Elles pourront être mise à jour régulièrement.

Des documents de travail sont à conserver pour les années à venir afin de faciliter la mise en oeuvre et la mise à jour du plan d'actions :

1. Une banque d'idées d'actions regroupant 200 idées touchant les 4 enjeux (recueillies lors du Forum 2017 et complétée avec les groupes de travail)
2. Une liste (non exhaustive) des initiatives en cours établie avec les participants aux groupes de travail et complétée par des partenaires.

L'ensemble des actions et sous-actions associées sont lues par les membres du Conseil. Solenn souligne les différents niveaux de précision des actions qui s'expliquent par les besoins très variables selon l'enjeu considéré.

Solenn invite ensuite les membres à cibler les sous-actions qui les interpellent davantage afin d'aller consulter les fiches associées. Elle leur demande de porter attention particulièrement aux sections suivantes :

- Initiatives à mettre en place
- Partenaires potentiels

S'en suit une discussion au sujet des actions et sous-actions priorisées par les groupes de travail et du processus de mise en oeuvre. Les membres considèrent que :

- Les actions sont concrètes, il s'agit d'éléments sur lesquels il est réellement possible d'agir à notre échelle.
- Le plan comporte beaucoup d'actions. Les initiatives à mettre en place sont à considérer comme une « liste d'idées » pour commencer à travailler. Elles ne pourront réalistement pas toutes être complétées au cours des 5 prochaines années.
- Pour participer au processus de mise en oeuvre (notamment trouver les porteurs de projets) et pour effectuer le suivi des actions pour certains enjeux, il est suggéré de se baser sur les participants aux groupes de travail qui pourraient représenter une forme de comité de pilotage.
- Dans l'action, ce sera plus facile de rejoindre les gens (notamment les porteurs de projets).
- Dans le cadre du processus d'approbation, il serait intéressant d'inciter les ministères à orienter le CSL vers les opportunités ou initiatives de financement.
- Les membres suggèrent de réfléchir à une stratégie de communication pour atteindre le Conseil des maires, les chambres de commerces, les MRC afin de présenter le plan d'actions.
- On suggère également de voir à un arrimage avec la Stratégie maritime (notamment au sujet de l'enveloppe destinée à la recherche pour nos besoins d'acquisition de connaissances)
- Les membres soulignent l'importance d'être présent dans la sphère politique afin d'assurer la visibilité du CSL et du plan d'actions et pour favoriser les opportunités de financement.
- Le besoin de mettre en place un PGIN (national) est rediscuté. Solenn souligne toutefois que le MDDELCC a été clair sur ce sujet lors de la dernière rencontre du réseau des TCR : tant que les 12 TCR ne sont pas en place, ça ne se fera malheureusement pas.

Solenn propose aux membres de leur laisser du temps pour revoir en détail la proposition de plan d'actions synthèse et de fiches de sous-actions associées et permettre aux membres de se prononcer/donner leur avis/proposer des modifications. Les membres adoptent cependant à l'unanimité le plan d'actions tel que soumis en spécifiant que des modifications pourront toujours être faites lors de la mise à jour au besoin.

Solenn souligne qu'un document à l'image de la planification stratégique sera réalisé afin de présenter le PGIR au MDDELCC.

6.4. Retour sur la définition d'une vision pour le Conseil du Saint-Laurent

Au courant de leurs travaux, les groupes thématiques se sont tous munis d'une vision bien étoffée. Il est d'intérêt pour le Conseil du Saint-Laurent de se doter d'une vision plus large dans l'approche et plus concise dans la forme. Une première proposition émane de l'équipe de coordination qui s'est basée sur les éléments recueillis lors du Forum (inscriptions sur les poissons) et tenait compte des 4 visions détaillées formulées par les groupes thématiques. Deux autres propositions ont été formulées par les membres.

1. Unis pour que vive notre territoire, là où le fleuve se fait mer
2. Ensemble pour que vive notre territoire, à la confluence du fleuve et de la mer.

3. Le sud de l'estuaire moyen, un territoire aquatique et terrestre en bonne santé et d'une diversité exemplaire; résultat d'une affaire de cœur et de concertation.

Solenn souligne que l'exercice de formulation de la vision dans chacun des groupes de travail fut chronophage, mais pertinent pour s'assurer de la direction à prendre pour la suite des travaux. Solenn propose qu'un exercice spécifique sur la vision soit effectué lors de la prochaine rencontre du CSL (prévoir 1 à 2 heures) ou qu'un petit comité se penche sur la question pour proposer une version aboutie lors de la prochaine rencontre. Les membres optent pour la seconde option et suggèrent de tenir la rencontre à la Tête d'Allumette en septembre prochain. Un Doodle sera envoyé aux membres pour déterminer le moment et solliciter leur participation.

7 Échanges concernant :

7.1. Les thèmes et la formule du Forum du 30 octobre 2018

Le prochain forum du CSL se tiendra à l'hôtel L'Oiselière de Montmagny.

Solenn sollicite les membres au sujet de thématiques ou de formule à considérer pour l'évènement. L'équipe de coordination propose déjà d'aborder des sujets plus en lien avec l'estuaire (l'eau et moins la côte) puisque ces thèmes ont été moins discutés lors des derniers forums.

Les membres insistent beaucoup sur une formule qui permettra de débiter la mise en œuvre et favorisera l'action, la création de partenariats et stimuler des initiatives à mettre en place. Il est suggéré d'inviter des porteurs de projets potentiels à participer à l'évènement, de présenter des exemples concrets de projets en lien avec les différents enjeux (voir les initiatives en cours). Différentes formules sont discutées, notamment l'idée de présentations éclairés de projets (style coup publicitaire) suivi d'une période d'échanges.

7.2. Les futures rencontres du Conseil du Saint-Laurent

Dans les règles de fonctionnement, il est prévu de tenir 2 à 3 rencontres du CSL annuellement en plus du forum. Le nombre de rencontres des groupes de travail étant élevés ces dernières années, c'est davantage 2 rencontres du CSL qui ont eu lieu. Solenn demande aux membres si la formule leur convient toujours (2 rencontres par année, 1/2 journée, lieu en alternance sur le territoire, contenu avec présentation de projets partenaires). Les membres souhaitent poursuivre avec cette façon de procéder.

Solenn informe les membres que la prochaine rencontre devrait avoir lieu avant le prochain forum afin de discuter notamment de la procédure pour la mise en œuvre. Elle rappelle aux membres qu'ils sont invités à nous soumettre des propositions de sujet d'intérêt pour le CSL à mettre à l'ordre du jour (ex. : présentation d'un organisme de la Table et/ou de cas concrets de concertation).

8 Varia

Rien n'est ajouté.

9 Date de la prochaine rencontre

Prévue pour septembre 2018, un Doodle sera envoyé.

10 Fin de la rencontre et visite terrain optionnelle : discussion au sujet d'initiatives réalisées à Notre-Dame-du-Portage en lien avec la gestion intégrée du Saint-Laurent

La rencontre en salle se termine à 16h00.

Rédaction du compte-rendu : Sophie Comtois

Suivis à faire d'ici la prochaine rencontre

Par les participants :

- Transmettre vos propositions de présentation d'un organisme de la Table et/ou de « cas concrets de concertation » à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

Par l'équipe de coordination :

- Finaliser le plan d'actions et le PGIR pour le soumettre au MDDELCC
- Planifier la rencontre pour le sous-comité Vision
- Planifier la prochaine rencontre du CSL pour valider le processus de mise en oeuvre.